



Exces de vitesse sur autoroute au-delà de 25 km/h

Par **houtch**, le **14/04/2015** à **10:49**

Bonjour,

J'ai été prise au radar sur l'autoroute A16.

Vitesse retenue : 106 km/h au lieu de 80 km/h. Soit un dépassement de 26 km/h.

Sur internet, j'ai trouvé les montants des amendes jusqu'à 25 km/h.

Pourriez-vous me dire ce qui m'attend sur le montant de l'amende et sur les mesures administratives ?

Merci d'avance,
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2015** à **07:44**

Bonjour houtch,

Votre infraction s'est déroulée en France ou en Suisse car vous donnez des infos (vitesse limitée sur autoroute à 80 km/h, amendes forfaitaires jusqu'à + 25 km/h, ...) qui correspondent à la réglementation confédérale helvétique ?

Par **AT11**, le **15/04/2015** à **16:13**

Bonjour,

Infraction commise sur autoroute – Dépassement net de la vitesse de 26 à 30km/h
--> Infraction légère

Procédure pénale : Amende de CHF 400.- probablement ?
Le barème des amendes est du ressort des cantons.

Mesure administrative :

--> Avertissement + émoluments de CHF 100.- / 150.- environ.

(S'il n'y a aucun antécédent au cours des deux dernières années)

--> Retrait de permis de 1 mois minimum (Interdiction de conduire en Suisse) + émoluments.
(S'il y a déjà eu un avertissement ou un retrait de permis dans les deux ans)

Par **Tisuisse**, le **16/04/2015** à **07:15**

Amende en CHF, donc en Francs Suisses, j'avais vu juste.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2015** à **11:25**

En fait, la A16 n'est pas une autoroute mais une route nationale qui relie Delle (Canton du Jura) à Bienne (Canton de Berne), longueur 85 km, d'où le fait qu'elle soit limitée à 80 km/h. Les autoroutes helvétiques sont limitées à 120 km/h, 100 km/h sur certains tronçons et 80 km/h sous tunnels auto-routiers.

Par **AT11**, le **16/04/2015** à **21:43**

Outre le texte du message, houth indique qu'elle habite le territoire de Belfort.

Après la dernière remarque de Tisuisse, je constate que l'A16 comporte des tronçons d'autoroute et de semi-autoroute.

Si le radar était situé sur un tronçon de semi-autoroute sans séparation des voies, alors :
--> Infraction moyennement grave

Procédure pénale : Amende de CHF 600.- ?
Le barème des amendes est du ressort des cantons.

Mesure administrative :

--> Retrait de permis de 1 mois (Interdiction de conduire en Suisse) + émoluments.

(S'il n'y a aucun antécédent ou antécédent pour infraction légère au cours des deux dernières années)

Par **Tisuisse**, le **17/04/2015** à **06:43**

Effectivement, Delle, dans le Canton du Jura, est à côté du Territoire de Belfort en France.